Samir, travailleur handicapé, appelle au viol de Rokhaya Diallo

09/12/2013 à 21h14



Addendum : le déroulement du procès

« Il faut violer cette conne de Rokaya comme ça fini le racisme ». C'est le tweet qu'a posté Samir dans la nuit du 14 au 15 juin dernier, parce qu'il jugeait la journaliste et militante antiraciste « un peu trop extrémiste ». 130 caractères lancés depuis son compte anonyme, qui pourraient bien lui coûter cher : jusqu'à cinq ans de prison, 45.000 euros d'amende et « **520.000 euros de dommages et intérêts** » réclamés par la victime qui promet de les reverser à une assoc'…

HANDICAPÉ Épaules voûtées sous sa veste à capuche, regard fuyant, Samir s'avance face aux magistrats de la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris. **Il n'a pas le crane rasé et visiblement pas non plus le salut nazi qui le démange.** Ça aurait été trop facile.

> *« C'est effrayant justement de se dire que ça peut être n'importe qui. Le type assis en face de vous dans le métro », commente à StreetPress Rokhaya Diallo. L'accusé s'approche à l'appel de son nom mais refuse le micro.*

« C’est parce que votre bégaiement s’aggrave en public ? » l’interroge le juge. Il acquiesce, tente de s’expliquer. Impossible de l’entendre. Et malgré la gravité des faits reprochés, il est venu seul : pas d’avocat pour le défendre, pas même un proche pour le soutenir.

Comme un flottement dans la salle, chacun se regarde. Et finalement le juge demande à la cantonade si un avocat présent serait prêt à reprendre son dossier au pied levé. Ils ne sont en fait que deux à porter la robe ce jour là dans la salle d’audience : Wallerand de Saint-Just, le candidat du Front National à la maire de Paris et avocat de Marine Le Pen et **Marie Mercier avocate de l’ex-ministre Rama Yade…** Après un temps d’hésitation, cette dernière lève le bras. « Je n’allais pas le laisser aux mains du trésorier du FN », justifie-t-elle en aparté. L’ordre des audiences est chamboulé afin de lui laisser un peu de temps pour préparer l’affaire….

RETWEET Près de trois heures plus tard l’audience commence enfin. « Je reçois souvent des tweets injurieux ou racistes mais là, c’était une menace précise », raconte Rokhaya Diallo. Elle fait à l’époque une capture d’écran « sans trop réfléchir » et retweet le message à ses 18.000 followers. **La procureure s’en étonne : « En retweettant, Mme Diallo en a fait la publicité. Ça prouve un usage du réseau social assez peu maîtrisé. »**

« A l’entendre ça serait presque de ma faute, s’indigne à la sortie la militante. Je ne voulais pas garder ça sous silence ! Quand on est une femme et qu’on prend la parole, on subit ce genre de réactions sur les réseaux sociaux. Mais derrière le compte Twitter, il y a une vraie personne. Il ne faut pas que le web soit une zone de non-droit ! »…

BÉGAIEMENT Samir s’avance à son tour. Il obtient de s’adresser directement aux juges, sans le micro. A quelques centimètres de l’estrade, il s’exprime dans le silence le plus total. Toute l’assistance tend l’oreille pour déchiffrer les quelques

mots qu'il marmonne. C'est peine perdue et finalement c'est le juge qui répète les paroles ânonnées. « Il regrette… C'est une grossière erreur qu'il ne fera plus… Il a peur de perdre son job. » L'échange est décousu, confus. « Je présente mes excuses à madame », répète-t-il avant de reconnaître avoir voulu « attirer l'attention », faire « parler de lui »…

Il fait peine à voir. Maître Kevin Grossmann, conseil de la journaliste, le sent bien. Il tente de reprendre la main :

« **Souvenons-nous qui est la victime dans cette affaire et aussi malheureux que soit le handicap de monsieur**, il n'affecte pas ses capacités intellectuelles. Face aux policiers, il a expliqué, je cite, » qu'il aimait bien clacher « . Il savait ce qu'il faisait ! »

PLEURS Place à la plaidoirie de Maître Mercier. Elle raconte la honte et la timidité maladive de son nouveau client. « J'ai même du demander à la stagiaire du cabinet de s'écarter pour qu'il accepte de se raconter un peu. » Elle a pu joindre sa mère et sa sœur pour reconstituer quelques parcelles du puzzle de la vie de Samir : **son père décède alors qu'il n'a que dix ans, suite à quoi il est hospitalisé pour dépression. Sa mère malade, en dialyse, qui le soutient à bout de bras, à qui il a caché le jour exact de l'audience.**

> *Sa sœur avec qui il est en froid… La voix de Maître Mercier se fait tremblante et finalement elle fond en larmes, s'excuse et reprend le fil de la vie de l'accusé : « Mais un jeune homme qui s'est reconstruit, qui a un métier. Peut-être grâce à son statut de travailleur handicapé. »*

Et forcément les réseaux sociaux « pour se faire des amis, peut-être des rencontres amoureuses ». Le silence règne dans la salle. **Drôle de situation où l'empathie pour l'accusé prend le pas sur celle pour la victime.**

Ultime estocade à l'intention de Rokhaya Diallo : « **Mon client**

ne gagne que 650 euros par mois, alors, oui, il doit être condamné, mais 520.000 euros, vraiment ? » Maître Grossmann répond, **maintient la somme demandée**, rappelle encore une fois que sa cliente est la victime mais la partie semble mal embarquée. L'audience se termine, Maître Mercier essuie encore quelques larmes avant de répondre aux journalistes tandis que Samir garde les yeux fixés vers le sol.

> *Chacun sort, remué : « Je comprends la détresse, mais pourquoi suis-je devenue sa cible? », s'interroge encore Rokhaya Diallo.*

Street press, merci à Zatch

Rappel :07/12/13

> *@RokhayaDiallo porter donc plainte, ca va calmer ces fachos @flnm93 @iVerger*
>
> *— Al-kanz.org (@Alkanz) 14 Juin 2013*

> *Appel raciste au viol sur twitter contre @RokhayaDiallo Ignoble, écoeurant… De tout coeur avec toi Rockaya:-)*
>
> *— Clémentine Autain (@Clem_Autain) 15 Juin 2013*

Lien

06/12/13

> *Derrière le pseudo de flnm93, pas de militant aux extrêmes des extrêmes ou de casseur habitué des services de police. Mais un certain **Samir**, dont le profil a surpris le tribunal.(…)*

L'audience s'est terminée dans un échange tendu entre les deux

avocats, et le tribunal tombait des nues face au montant des dommages et intérêts demandée par Rokhaya Diallo, **520.000 euros.** (…)

Le Figaro

———-

JUSTICE – Le procès de l'homme ayant appelé au viol de la militante antiraciste sur Twitter s'ouvre ce vendredi, alors que des associations regrettent le manque de coopération du réseau social en matière de discours haineux…

Ce vendredi à Paris s'ouvre à la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris le procès d'un homme de 23 ans qui avait appelé sur Twitter au viol de la militante antiraciste Rokhaya Diallo. Ce travailleur handicapé qui travaille à la RATP risque jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende pour incitation à infraction sexuelle.

Dans la nuit du 14 au 15 juin dernier, Rokhaya Diallo reçoit un tweet qui la mentionne.

> *Son contenu: «**Il faut violer cette conne de rokaya comme ça fini le racisme**» (sic).*

Elle fait aussitôt une capture d'écran. «J'ai l'habitude de recevoir des injures sur Twitter, on finit par s'y habituer, raconte-t-elle à 20 Minutes. Mais là, un appel au viol… Je consulte mon avocat qui me dit qu'il y a matière à attaquer.»

L'auteur du tweet possédant un pseudonyme, son avocat maître Kevin Grossmann envoie courrier et mail au siège de Twitter aux Etats-Unis, ainsi qu'à Twitter France. Une réponse arrive rapidement par mail, en anglais. «En moins de 24 heures, ils ont répondu qu'ils ne donneraient pas l'identité de la

personne à moins d’une décision judiciaire. J’ai donc fait une déposition auprès de la police», poursuit-elle. De son côté, l’avocat prend l’initiative de dénoncer les faits auprès du procureur de la république, qui ordonne une enquête.

Fin novembre Rokhaya Diallo annonce, soulagée, que l’auteur du tweet a été retrouvé. «C’est important que les gens se rendent comptent qu’il ne peut pas y avoir un sentiment d’impunité sur Twitter, explique-t-elle. J’ai aussi décidé d’attaquer au nom de toutes les personnes qui n’ont pas les moyens, en termes de temps et de coût, de saisir la justice.»[…]

20 Minutes